

**Arrêtés du Maire****ARRÊTÉ 2026/02 : Délégation du Maire au 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Dominique SALLES en qualité de deuxième adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Dominique SALLES adjoint au maire, des missions.

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 20 mars 2026, Mme Dominique SALLES adjoint au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

**Suivi des réseaux secs enterrés et aériens et environnement**

Elle exercera les fonctions suivantes :

- suivi des travaux, instruction et suivi des demandes (réseaux électriques, d'éclairage public et fibre)

- environnement : participation aux réunions de Tulle Agglo en matière de déchets, transition écologique et énergétique ; veille en matière de propreté et d'incivilité autour des Points d'apport volontaire de la commune.

**Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire.



**Article 4 :**

Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet.

Fait à Saint-Paul, le 20/03/2026

Le Maire,

Stéphanie VALLEE



Le Deuxième Adjoint,

Dominique SALLES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.